



Formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes réuni le 14 avril 2025

Déclaration liminaire des représentants CGT

Le 28 avril, comme chaque année, se tient la journée de lutte pour la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles, qui devient bien souvent une journée d'hommage aux trop nombreux morts au travail.

2 à 4 morts par jour selon les statistiques

La situation en France est catastrophique. Le nombre de décès au travail explose : **4 morts par jour, dont 2 sur les chantiers de construction !**

Les accidents du travail et maladies professionnelles ont de graves conséquences :

- handicaps plus ou moins lourds,
- cancers, notamment liés à l'amiante,
- vies professionnelles et privées détruites,
- difficulté d'accès à la retraite...

Les accidents du travail et maladies professionnelles et plus généralement la pénibilité des conditions de travail ont de graves conséquences sur la retraite : **135 000 inaptitudes sont prononcées par an**, occasionnant des départs anticipés à la retraite, avec des pensions souvent minorées.

Des choix politiques délibérés

Cette situation est directement imputable à des choix politiques au service du patronat : **l'augmentation du nombre de décès au travail est corrélée à la disparition des CHSCT** (comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), du fait des ordonnances Macron de 2017. Ces dernières ont aussi acté la disparition de 4 des 10 critères de pénibilité pour les salarié·es du privé.

Il faut rétablir des critères contraignants par métiers, élargis aux conditions d'exercice des métiers féminisés, sans oublier les risques managériaux et organisationnels, responsables de nombreuses pathologies psychiques.

À la DREAL aussi, les conditions de travail se dégradent. La charge de travail augmente, l'organisation du travail produit une perte de sens pour nombre d'agents. Le manque de moyens

pour accomplir les missions conduit à des conflits de valeurs, à ce que certains nomment la qualité empêchée. Tout ceci cause des souffrances aux agents. S'ajoutent à cela les réorganisations, déménagements et autres compactages dans les bureaux, toujours dans des buts d'économies. Outre les souffrances et inquiétudes supplémentaires induites par le contexte dans lequel sont menées ces opérations, cela pose aussi des questions d'aménagement des postes de travail avec par exemple des espaces inadaptés ou trop contraints qui au bout de quelques années finissent par mettre à mal la santé physique des personnels.

Dans ce contexte, le déploiement de l'IA, ne peut qu'inquiéter, car il semble qu'en échange de financements accordés sur domaine, les ministères aient dû réduire leur nombre d'ETP. Alors que le service public craque de partout, cette technologie qui aurait pu permettre de les améliorer va, comme les précédentes, être utilisée pour supprimer des postes et au final poursuivre la dégradation que nous voyons à l'œuvre depuis des décennies. Cette trajectoire semble se dessiner comme une évidence renforcée par les dernières annonces gouvernementales de 40 à 50 milliards d'économies sur le budget de l'État pour 2026.

La santé et les conditions de travail des personnels ne peuvent être dissociées de ces évolutions, mais elles tiennent aussi de sujets qui peuvent sembler de moindre importance qui minent le quotidien des agents. Ainsi, l'entretien des locaux, systématiquement sous-traité par l'État et depuis trop longtemps dans des conditions indignes pour les salariés des entreprises retenues, pourrit la vie de tout le monde : Les agents d'entretien n'ont ni le temps, ni les moyens de nettoyer réellement les locaux et les personnels de la DREAL travaillent dans des locaux sales et poussiéreux. Certes, selon les sites cette réalité est plus ou moins marquée, mais les moutons qui se multiplient sur le sol des locaux ne sont pas menacés d'extinction par le loup, et encore moins par l'aspirateur.

Un autre sujet préoccupant généralisé est la question de la circulation de l'information pour les agents. Ainsi, depuis quelque temps, certaines informations qui étaient diffusées auparavant par messagerie ne le sont plus ou ne le sont que dans certains services. La suppression de secrétariats de services a aussi fait disparaître des relais dans la diffusion des informations, qu'il s'agisse des formations, des frais de déplacement ou de fonctionnement au jour le jour. Alors qu'on explique aux salariés qu'ils doivent se former pour évoluer, s'adapter, il leur faut, s'ils ont le temps entre deux dossiers, aller à la pêche aux informations sur RenoIRH ou Safire.

Un exemple récent d'absence de circulation de l'information : le changement de marché de carburant pour les véhicules. Certains agents en déplacement le 31 mars ont eu la désagréable surprise de ne pas pouvoir faire le plein avec les cartes de l'ancien marché... et aucune information non plus n'a été largement diffusée en amont sur l'évolution des stations services accessibles avec le nouveau. D'ailleurs, au passage, tous les véhicules n'ont pas encore aujourd'hui leur nouvelle carte carburant, ce qui se rajoute au reste. Bref, la situation est lunaire... avec ou sans Mooncard !

Ce qui mine également les personnels, ce sont les concertations tronquées, qui, de fait, ne sont qu'un affichage. L'administration réfléchit à ses réorganisations, ses modifications de fonctionnement, ses déménagements... bref, toutes choses concernant la vie des agents, en CODIR, en réunion des chefs de service pendant des semaines, des mois, voir plus. Pourtant, combien de fois l'administration présente son projet entièrement finalisé aux agents sous couvert de « concertation » en leur demandant d'avoir un avis, si possible positif, sur le champ, sans laisser le temps de saisir les tenants et les aboutissants ? Ou comment arracher une parole d'acceptation à

laquelle l'agent se sentira lié et qui le fera culpabiliser d'un choix qui en fait n'est absolument pas le sien. La CGT craint que ces méthodes ne soient encore une fois à l'œuvre dans le cadre des divers projets immobiliers, que ce soit à Clermont-Ferrand, Lyon, Valence ou ailleurs. Alors que quasiment pas une année ne se passe sans une réorganisation ou une restructuration dans un service, sur un site ou un autre, les agents souffrent pas seulement desdites réorganisations mais aussi de la manière dont elles sont menées.

Pour la CGT, le service public ne peut assurer correctement ses missions lorsqu'il manque de moyens et que ses agents ne peuvent travailler dans des conditions correctes. Les plans de prévention et autre document unique d'évaluation des risques professionnels dont nous allons débattre ne permette que d'atténuer partiellement avec des mesures palliatives, les effets d'une organisation globale sur laquelle ils n'ont pas réellement de prise. Certes, c'est mieux que rien, mais cela reste très insuffisant.

La CGT revendique la mise en place d'une organisation du travail réellement construite autour de la santé physique et mentale des agents, prenant en compte la réalité des métiers exercés. Nous revendiquons aussi, par-delà les moyens d'assurer les missions du service public de l'écologie qui nous sont confiées, des organisations de travail plus stables, gage de continuité à long terme de l'action de la DREAL